**Contrat partage de récolte « légumes »**

Simon Delamarlière

Agriculture Biologique (AB)

Licence ecocert

358562P

3 rue de Marcelcave

80170 BAYONVILLERS

Tel 0322856097

AMAP du Potager

3 Place Dewailly

80 000 AMIENS

Référent : Sandra Giraudet

🕿 0322516438

[amap@amapdupotager.fr](mailto:benisa@amapdupotager.web4all.fr)

Site : www.amapdupotager.fr



**« trêve hivernale »**

**01 février au 03mai 2018**

Les signataires du présent contrat s’engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (Association pour le Maintien d’une Agriculture Paysanne), disponible auprès de l’association ou du réseau FAMAPP.

**Engagements des producteurs :**

* Livrer chaque semaine des produits frais de saison issus de leur production ou à défaut de producteurs locaux eux-mêmes certifiés Agriculture Biologique (AB).
* Etre transparents sur ses méthodes de travail.
* Etre présents aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l’avancée des cultures.

**Engagements de l’adhérent :**

* Etre adhérent à l’association « Amap du Potager», cotisation annuelle de 10€.
* Pré-payer tous ses paniers pour la saison complète.
* En cas d’absence, s’assurer de trouver un remplaçant pour faire prendre son panier (trocpanier permet de revendre ou d’échanger son panier en écrivant un mail à trocpanier-amap-du-potager@googlegroups.com).
* Tout panier non retiré ne pourra être récupéré.
* Dans la mesure du possible, participer au moins 1 fois à l’aide à la distribution dans la saison, régulièrement aux réunions de fin de saison, d'assemblée générale, et exceptionnelles.

**Engagements communs :**

* Les partenaires s’engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l’activité agricole (sous- ou sur-production) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
* Aucune décision entrainant un changement majeur dans les engagements ci-dessus ne sera prise sans concertation entre les consommateurs (ou leur représentant) et les producteurs.

**Panier hebdomadaire :**

.

* Prix de la saison de 14 semaines de distributions: 140euros soit 10€ le petit panier.
* Les distributions sont hebdomadaires du 01/02 au 03/05/2018.
* Modalité de paiement : En 1 ou 2 fois ou 3 fois à la signature de l’engagement (encaissement de février à avril 2018).
* L’adhérent préparera son panier avec l’aide des bénévoles, **ne pas oublier d’amener son ou ses paniers.**

**Jour de distribution :**

Les jeudis de 17H30 à 19H30 dans les locaux de l’auberge de jeunesse d’Amiens, 30 square Friant les 4 chênes à Amiens.

Règlements aux producteurs: Mr Delamarlière

 Espèces

 Chèque(s) à l'ordre de Mr Delamarlière.

Février

Mars

Avril

* 1ere distribution : 01/02/2018
* Dernière distribution : 03/05/2018

 Petit Panier 10€  Moyen Panier 12€

10€ X 14 semaines = 140 € 12€ x 14 semaines = 168 €

1 chèque de 140 € 1 chèque de 168 €

2 chèques de 70 € 2 chèques de 84 €

2 chèques de 47 € et 1 chèque de 46 € 3 chèques de 56 €

 J’autorise l’association à communiquer mes coordonnées à d’autres adhérents de l’association.

 Je m’inscris à trocpanier car je suis intéressé pour prendre le panier d’un autre adhérent en plus du mien, pendant ses absences (trocpanier-amap-du-potager@googlegroups.com).

Coordonnées (en majuscule):

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Tel :

Adresse E-mail (en majuscule) :

**En cas de situation exceptionnelle** (catastrophe climatique….) les conditions d’application de ce contrat pourront être revues, avec la possibilité d'une diminution des quantités de légumes ou de la perte d'un maximum de deux paniers. Au cas où la situation se prolongerait, une réunion spécifique devra réunir les adhérents et les producteurs.

Ce contrat est établi en 2 exemplaires, un exemplaire à l’association et un exemplaire à l’adhérent.

Fait à le

Nom et signature adhérent Producteurs : Mr Delamarlière

Signature